



**FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE
GESTION SPORTIVE**



**CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS ADULTES 10M
LE PUY ST BONNET, le Dimanche 02 Février 2025**

LIEU : Salle des Sports, 9-5 rue Victor MENARD – LE PUY ST BONNET – 49300 CHOLET
Coordonnées GPS : N : 46°59'42.936" / O : 0°53'31.56"

ORGANISATION :

- Les épreuves se feront sur cible électronique SIUS.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être en possession de sa licence pour la saison en cours
- Une équipe du club doit avoir participé au championnat départemental dans la discipline
- La participation au Championnat régional est obligatoire pour l'inscription au championnat de France
- Les épreuves se déroulent selon les Règlements Gestion Sportive en vigueur

INSCRIPTIONS :

- Les clubs sont priés d'envoyer la **composition des équipes** avant le 18 Janvier 2025 selon le modèle FFTir joint au mail, obligatoirement au format EXCEL.

Merci de respecter la casse : le NOM en majuscules, suivi du Prénom première lettre en majuscule.

- L'engagement, 55,00 € par équipe, sera à régler par SIEL. Vous serez averti de la date d'ouverture de la plateforme.
- Les équipes sont formées de 5 tireurs (dont 1 féminine ou un jeune). Il est préférable de prévoir des remplaçants, 3 maximum.
- Chaque tireur devra tirer 30 plombs de match après essais.
- Le match se déroule en 4 heures.

HORAIRES :

- 07h30 : Remise des dossards et des badges (port obligatoire)
- 08h00 : Accès au pas de tir

MATCHS DE QUALIFICATION :

- 08h30 : Début de match
- 12h30 : Fin de match

FINALES :

- 13h45 : Communication aux capitaines de l'ordre de passage des tireurs de leur club
- 14h00 : Début des tirs de finale dans l'ordre suivant :
 - 1/4 en 4 manches gagnantes
 - 1/2 finales en 4 manches gagnantes
 - Petites en 4 manches gagnantes
 - Finales en 4 manches gagnantes

CONTRÔLE DES ARMES :

- Non obligatoire
- De 07h30 à 09h00 (Priorité aux tireurs n° 1 de chaque équipe)

POSTES D'ÉCHAUFFEMENT :

- Il n'y a pas de poste d'échauffement prévu

RÔLE DU CAPITAINE :

- Il représente son équipe auprès des autorités sportives
- Il est l'interlocuteur privilégié des autorités sportives
- Il est garant du bon comportement sportif de son équipe
- Il doit respecter et faire respecter le règlement sportif du Championnat ainsi que les consignes particulières inhérentes à l'organisation
- Il doit veiller au respect des horaires

DOSSARDS ET BADGES :

- Des dossards et un badge seront remis aux capitaines lors du briefing
- Les tireurs sont dans l'obligation de porter leur dossard dès lors qu'ils sont sur le pas de tir
- Le capitaine est dans l'obligation de porter son badge durant la totalité du championnat

REPAS :

- Restauration rapide sur place, sur réservation auprès du club organisateur avant le 22 janvier 2025.

RENSEIGNEMENTS UTILES :

- CHOLET TIR SPORTIF : 02 41 71 18 07 - 06 25 49 24 38
- accueil.cholet.t.s@gmail.com president@cholettirsportif.fr
- Lien utile : <https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2022/10/RGS-VN-2022-2023-CDFC-EDT.pdf>